



JANVIER 2013

Sommaire :

Compte rendu du Comité Technique

Déroulement du CT – Réponses au SGG – page 2

Modernisation de l'Action Publique (MAP) – page 3

Décentralisation – page 4

Intervention de la CGT – page 5

Les projets de décrets : évaluation professionnelle,

Déconcentration de gestion – page 6

Bilan social – page 6

Action sociale : Déclaration CGT au CT – page 7

Appel à la manifestation du 31 janvier – pages 8 et 9

COMPTE-RENDU DU CT DES DDI DU 17 JANVIER 2013 : **Déclaration liminaire CGT du 17 janvier 2013**

Nous débutons l'année 2013 par un CT convoqué à la suite du vote unanime des organisations syndicales sur les textes présentés le 20 décembre 2012. Depuis la situation politique n'a pas changé pour le service public.

- Sur les effectifs la purge continue. Le bilan social que vous présentez est un bilan étalon. Croisé avec les bilans sociaux des ministères, il aurait dû être celui qui aurait permis un bilan loyal et transparent sur les politiques menées depuis 3 ans en matière d'emploi.
- Sur les missions, les abandons affichés et les abandons de fait sont encore accentués par une baisse généralisée de l'activité ressentie par les personnels et démontrés par certaines administrations.
- Sur les rémunérations, à part la mise à niveau des plus basses rémunérations sur la nouvelle valeur du SMIC, aucune proposition ou décision concrète n'est apportée aux revendications des personnels ; il en est de même du jour de carence.
- Sur la méthode qui devait changer, nous constatons que l'information reste déficiente, ainsi la communication du bilan des difficultés pointé par le groupe de travail interministériel de la MAP n'est toujours pas effective malgré notre demande au CT du 20 décembre dernier. Est-il utile de rappeler qu'on ne mesure pas la réalité du dialogue au nombre de réunions convoquées.

Ces constats et l'urgence de la situation globale pour la fonction publique ont conduit les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires à lancer un appel à la grève pour le 31 janvier 2013. Cette date constitue une première étape dans la mobilisation des personnels.

Le 20 décembre dernier, le MEEDE et le METL ont annoncé des instructions concernant l'Application du Droit des Sols et l'ATESAT qui devaient être produites rapidement. Aujourd'hui, les organisations syndicales et les personnels des DDT-M n'ont pas reçu ces instructions. Il est urgent de les publier rapidement et d'obtenir la répartition exacte des effectifs concernés le plus rapidement possible.

La « rumeur » indique qu'il existerait des notes émises par le SGG ou les services du 1^{er} ministre concernant les crédits d'action sociale. La CGT refuse le transfert de ces crédits sur le BOP 333 sans avoir eu connaissance des montants et des moyens de fonctionnement. Il est demandé des courriers portant sur les crédits alloués aux arbres de Noël, etc. L'action sociale doit rester ministérielle.

La CGT signale également la précarité des agents qui ont signé des contrats dits « nitrates » en Bretagne (politique de lutte contre les algues vertes). Ils ne sont pas payés sur des crédits liés à des emplois (masse salariale) mais sur des crédits d'intervention du ministère de l'écologie (via les DREAL). Ils ne remplissent donc pas les conditions nécessaires à une titularisation (contrat temporaire sur des missions pérennes). Il faut requalifier les contrats de ces agents situés en DDPP ou en DDCSPP et, dans l'urgence, prendre les dispositions permettant de réduire les délais de paiement des ARE (Aides au Retour à l'Emploi) qui leur sont dues entre deux contrats.

Pour la Haute-Garonne, la CGT a demandé une mise à plat pour éviter la fermeture/suppression des antennes territoriales.

Le secrétaire général du syndicat DDT 31 a été reçu le 16 janvier 2013 avec le secrétaire général SNPTAS CGT par le sous-directeur au SGG – David Coste et Olivier Mary - pour exposer la situation de blocage des trois unités territoriales de Villefranche-de-Lauragais, Muret et Grenade. *Cf. déclaration intersyndicale CGT-FO établie depuis deux ans.*

Déroulement du comité technique – Réponses du SGG

Ce comité technique SGG/DDI s'est tenu par obligation du fait du refus unanime des organisations syndicales s'opposant aux deux textes qui avaient été soumis à leur avis au cours du CT du 20 décembre 2012 – évaluation professionnelle 2012 et déconcentration de certaines dispositions envers des fonctionnaires (*cf. compte-rendu CGT du 21 décembre dernier*).

En réponse à la situation de la DDT 31, le SGG a indiqué qu'il prendrait l'attache du préfet et de la direction de la DDT de Haute-Garonne pour examiner l'évolution de cette situation de « blocage ». A noter que d'autres directions des DDI sont sur le même principe de fermetures d'unités territoriales en voulant les imposer.

Nous demandons aux sections CGT de transmettre toute information dans ce sens aux membres du CT SGG/DDI.

MAP – Modernisation de l'Action Publique :

Jérôme Filippini : Conclusion transitoire et intermédiaire de la MAP sur la nécessité de diffuser l'information sur les travaux conduits. Séminaire du 1er octobre 2012 a décidé d'engager les travaux. Dans les six semaines, les administrations ont rendu leurs travaux. Désormais il est temps de rendre compte de ces derniers devant les organisations syndicales. C'est à la responsabilité de chaque ministre de faire retour des travaux en cours dans chaque Comité Technique Ministériel. Pas de lieu unique pour échanger, car il y a des instances légitimes et compétentes existantes (comme le Comité Technique des DDI).

Groupe de travail confié au ministère de l'intérieur, mais c'est un groupe interministériel. Thème prioritaire et travaux réalisés dans le cadre de l'agenda social (DGAFP ou Lebranchu). Coordination des travaux avec la vague de décentralisation.

Sur l'Administration Territoriale de l'État, il est indiqué au Comité Technique que le groupe de travail administration de l'État (ATE – cf. le compte-rendu CGT du 20 décembre 2012), a constitué quatre sous-groupes thématiques spécifiques :

1- articulation entre les différents niveaux d'administration territoriale. Clarification des rôles et fluidité entre les différents niveaux d'administration.

2 - condition de mobilité des agents : fonction jusqu'à un certain point entre écologie et agriculture avec les compensations. Expérimentation plus large est un échec. Mesure des freins imposés par les règles de gestion.

CGT : Sur la mobilité des agents, les réponses tournent autour des plateformes régionales ou des BIEP – Bourse Interministérielle de l'Emploi Public - ou BRIEP – Bourses Régionales Interministérielles de l'Emploi Public – mais font l'impasse sur la première cause des mobilités difficiles des agents : les suppressions annuelles d'emplois, leur cortège de suppressions de postes, les Budgets Bases Zéro pour le MEDDE/METL qui remettent à « plat » la répartition des effectifs entre zones de gouvernance.

3 - modalité du reporting, remonté d'information, commande très nombreuses, etc. Commande de simplification des communications entre les différents niveaux.

Les travaux portent sur la poursuite de la déconcentration budgétaire en donnant plus de responsabilité au niveau déconcentré selon le principe que les ministères doivent mieux associer les préfets de région, pas simplement les responsables de BOP, au dialogue de gestion. Ici encore, pas de recul ou d'analyse de l'existant.

4 - exercice des fonctions support.

CGT : Sur les fonctions supports, la vague promesse de reconnaissance professionnelle des agents chargés de ces missions peinent à masquer l'objectif de mutualisation de ces fonctions en préfecture. La CGT réaffirme ici qu'elle est pour la plus grande proximité entre la gestion des fonctions supports et l'exercice des missions de service public. Ainsi des agents qui étaient sur des BOP opérationnels peuvent basculer dans un BOP interministériel et on a ainsi le sentiment que l'administration avance rapidement sur le « service à la carte ».

Ces sous-groupes n'ont pas vocation à changer les dispositifs de la RéATE et ne s'attaquent pas à ce qui est rédhitoire depuis plusieurs années : remise en cause des missions, baisse drastique de moyens (notamment sur le personnel) et perte dans l'efficacité de l'action publique. Cela mène à terme les réformes engagées en mettant quelques pansements sur des excès.

Les pistes qui sont données et les conséquences qu'elles sont susceptibles de générer tant pour les missions, les agents que les usagers démontre une recherche de solutions technocratiques pour des questions politiques.

On ressent que ces groupes de travail cherchent à améliorer les outils qui avaient été mis en œuvre par les acteurs de la RGPP. La crise s'accroît et on recherche à ventiler les moyens financiers en direction des entreprises au détriment de l'action publique. La finalité est donc la réduction des moyens et celle réduction des effectifs et non un développement de la fonction publique servant de vecteur de lutte contre la crise, la désindustrialisation, le chômage grandissant, la précarité et la réduction du pouvoir d'achat.

Pour la CGT il n'y a pas de réel changement de cap et les déclarations du SGG indiquent d'ores et déjà l'échec des politiques annoncées.

Dans le cadre des réflexions sur les dispositifs d'inter-régionalité et d'inter-départementalité, le cynisme est de mise : *« Il ne s'agit pas d'une réponse à un manque d'effectif, mais d'une meilleure organisation territoriale »* selon Jérôme Filippini CT DDI 17 janvier 2013.

Décentralisation :

Présentation synthétique du Directeur Générale des Collectivités Locales, qui pour nous était un discours politique sans mesure des impacts réels pour les agents. Le projet de loi décentralisation sera présenté à un conseil des ministres de mars puis dans le circuit parlementaire pour une loi votée à l'automne et application au 1^{er} janvier 2014.

Le DGCL indique :

Constat de la réaffirmation que la puissance publique est la somme de l'État et des collectivités territoriales. Hollande constate que les liens entre ces deux pans se distendent. Relations financières difficiles. L'Etat n'est pas une collectivité locale.

Constitution : démarche conjointe liant modernisation de l'action publique et mission prioritaire de l'État (donc ayant les moyens d'intervenir) et déterminer les missions pouvant être exercées par les collectivités locales. Institutionnalisation d'un dialogue au niveau de l'État central et des territoires.

Création du **haut conseil des territoires** sous la direction du 1^{er} ministre unissant les représentants des territoires et de l'État. Il doit être le cadre du débat financier préalable à la LOLF et aux lois de finances. Instance se réunissant plusieurs fois par an avec formation permanente, formation plénière et des formations spécialisées.

Ce dialogue sera basculé également au niveau régional par des **conférences territoriales** associant président de région et préfet de région (pas encore défini). Ces conférences auront pour objet d'organiser les compétences entre les différentes collectivités locales – qui fait quoi, comment et avec quel moyen ? Ces modalités doivent être définies. But : éviter les doublons dans les collectivités territoriales.

Les autres principes de cet avant-projet de loi : reconnaissance de deux institutions devant exercer des rôles plus importants : régionalisation plus affirmée qu'aujourd'hui et métropolisation (Paris, Lyon, Marseille, etc.) une douzaine leur permettant d'exercer des compétences particulières et d'être reconnu au niveau européen. Le tout sans oublier que les territoires ruraux, départements (acteurs de solidarités sociales), communes rurales (brique de base de la démocratie) et CC.

1/3 des dispositions sont pour les métropoles ;

1/10 à la démarche (depuis 1992) de renforcement de l'intercommunalité

Transfert de compétence : peu en nombre de personnels, mais il y en aura quelques-uns ; plutôt envisagé des mises à dispositions que des transferts.

Intervention de la CGT :

La CGT a rappelé que cette nouvelle phase de décentralisation – terme non tabou pour autant – s'inscrit dans la pleine continuité de la politique du précédent gouvernement sans aucune analyse précise des situations globales et particulières, sans remises en cause, sans études d'impacts précises. De plus, où sont les recherches et travaux spécifiques avec les différents acteurs et intervenants des services publics pour répondre aux besoins des collectivités et des citoyens pour les générations actuelles et futures. Comment organiser le service public autrement avec des ministères forts présents à tous les niveaux du territoire au plus près de la population ? L'exemple mis en avant par l'actuel gouvernement sur les métropoles est une erreur car les conséquences seront désastreuses entre les différentes régions.

Nous sommes prêts à débattre à condition de pouvoir mettre sur la table l'avis de toutes les parties concernées. Le gouvernement actuel avait dénoncé la méthode sarkozienne, que ce soit sur RGPP, RéATE, régionalisation, etc. C'est ici un retournement opportuniste de veste. Les débats ne présentent pas l'état des lieux des réformes depuis 30 ans. Où sont les débats avec les citoyens et les collectivités sur la base d'un réel bilan de la situation actuelle en regardant la crise économique et écologique ? L'Etat devrait être un acteur fort et volontaire pour sortir de la crise. Les élus représentent les citoyens, mais à aucun moment ils ne sont écoutés. Les régions de France ont revendiqué des choses. Est-ce qu'il est normal de répondre à toutes leurs demandes faites par les présidents des régions agissants « en lobbying ?

Sur l'ADS et ATESAT, des préfets bloquent le renouvellement de convention. L'opposition urbaine/métropole et ruralité entraîne un besoin impératif des services de l'État.

Réponse DGCL :

Sur la concertation, elle a eu lieu avec les organisations syndicales confédérales - reçues dernièrement le 16 janvier 2013. Le but est de ne pas réaliser des difficultés supplémentaires pour l'action de l'État. Les impacts sur les DDI ne seront pas importants : 5 000 à 6 000 agents en totalité dont 1 000 à 1 500 agents seulement seront concernés mais sans transferts directement d'autorité.

Ce n'est pas une décentralisation à la carte : mais transfert expérimental doit être prévu dans une loi, durée limitée puis à la fin : généralisation ou transfert de compétence.

Certains territoires urbains tirent la dynamique, mais il faut réaffirmer certains territoires ruraux garant des solidarités sociales. Le service public en milieu rural doit être réaffirmé, redynamisé et revivifié.

La compétition territoriale qui existe et est un fait, c'est pour cela que les conférences territoriales existeront en instituant les chefs de file et évitent les compétitions sauvages dans les territoires. Déconcentration : vision des choses qui ne soient pas décentralisant mais réforme de l'état. Mise en avant des dispositions qui sont soit réglementaires, soit dans la loi.

Les projets de décrets : évaluation professionnelle, déconcentration de gestion

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, de nouveau unanimement l'arrêté relatif à l'évaluation professionnelle des agents et l'arrêté portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des agents ont fait à nouveau l'objet **d'un vote négatif** de tous les syndicats.

Bilan social

SGG : document très limité et pauvre en données, nombreuses limites, pas d'histoire car c'est le premier.

CGT : année zéro des DDI n'est pas l'année 2011 mais 2010. C'est inadmissible qu'il n'y ait pas ces éléments.

CGT : inclut les montants retraites indignes pour les agents de catégorie C ayant travaillé leur vie pour le compte de l'Etat.

Action sociale : Déclaration CGT au CT des DDI du 17 janvier 2013

Dans le bilan social 2011 des DDI présenté par le SGG, un chapitre abordait l'action sociale. La CGT a tenu à exprimer son plus vif mécontentement sur la manière dont les choses se sont déroulées au mois de décembre en matière d'action sociale interministérielle. Les reports successifs de la commission budget du CIAS – Comité Inter-ministériel d'Action Sociale.

Après les baisses inédites de crédits de ces dernières années, l'annonce de la ministre de ne pas participer au CIAS pour finalement le reporter à fin janvier 2013 a mis les organisations syndicales devant le fait accompli et ne leur a pas permis d'intervenir et d'influer sur les choix et les arbitrages budgétaires.

En ce qui concerne le bilan de l'action sociale, il manque du point de vue de la CGT :

- Un élément et non des moindres, c'est le nombre d'agents retraités qui ont bénéficié de prestations d'action sociale (le statut de la fonction publique prévoit en effet que l'action sociale concerne aussi bien les actifs que les pensionnés et retraités).
- Un état des lieux des prestations ministérielles par DDI de manière à réfléchir aux convergences et à la mise en place d'une action sociale harmonisée avec des crédits à la hauteur des besoins.

En effet, pour la CGT, la vraie question porte sur les moyens financiers nécessaires à une véritable politique d'action sociale en faveur des actifs comme des retraités. La CGT revendique et propose que les crédits d'action sociale soient portés à hauteur de 3% de la masse salariale de chaque ministère (actifs et retraités compris) pour augmenter les prestations existantes mais aussi en créer d'autres et répondre aux besoins des agents.

La CGT revendique également les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale :

- Recruter des assistants sociaux pour qu'ils disposent du temps nécessaire à leur intervention auprès des actifs comme des retraités dans leurs services ou à domicile (déplacement) mais également de moyens humains et matériels (secrétariat, bureau),
- Dégager du temps pour les présidents et les membres des instances locales d'action sociale,
- Recruter et/ou augmenter le temps d'intervention des médecins du travail et de prévention pour leur permettre d'assurer un réel suivi médical des actifs comme des retraités (pathologies liées au travail).

La CGT attire l'attention du SGG sur la réalité méconnue de personnels de catégorie C ou B qui sont actuellement en très grande précarité, voir « SDF » en raison d'une politique des bas salaires dans la fonction publique qui ne leur permet plus de faire face à leur charges courantes. Il en va de même pour les pensionnés de catégorie C percevant des pensions de 900 € voire moins, ce qui les situent en dessous du seuil de pauvreté.

Pour la CGT, il est évident que l'action sociale ne doit pas se substituer à la nécessaire hausse des traitements, salaires et des pensions. Pour autant, cela démontre que les besoins sont immenses en matière d'action sociale. La priorité n'est pas seulement l'harmonisation vers le haut des prestations, mais bien de répondre à la revendication de la CGT d'augmenter le budget pour arriver à 3% de la masse salariale (rien de plus que dans le privé, somme toute) !

Enfin, les retraités, doivent, au même titre que les actifs, pouvoir siéger dans les instances d'action sociale. Pour ce faire, la CGT demande que les coordonnées des retraités soient transmises aux instances d'action sociale afin qu'ils puissent être pris en compte et informés des prestations d'action sociale auxquelles ils ont droit.



Communiqué

Le jeudi 31 janvier 2013 Une journée d'action dans la Fonction publique pour peser sur les négociations

Les organisations syndicales *CGT, FSU, Solidaires, de la Fonction Publique ont fait le point sur l'agenda social et les discussions en cours.*

Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels,
Si elles notent des améliorations dans la qualité du dialogue social,
Si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle,
Elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous.
Cela est inacceptable.

⇒ **Sur l'emploi**, les créations – qui vont dans le bon sens – dans certains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction publique.

⇒ **Sur les salaires et le pouvoir d'achat**, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistantes, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

⇒ **Le jour de carence**, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.
A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire
 - Conforter et développer la Fonction publique et les services publics
 - Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
 - L'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements,...).

Une nouvelle réunion unitaire est prévue au niveau national le 9 janvier prochain. Le présent appel constitue une base qui, à cette occasion, pourra permettre un élargissement éventuel à d'autres organisations.

Paris, le 19 décembre 2012